



CONFÉRENCE DE LANCEMENT DE L'ALLIANCE DES MINÉRAUX CRITIQUES DE PAMOJA

Harare, Zimbabwe
26 février 2026

DÉCLARATION

UN MOMENT DÉCISIF POUR L'AFRIQUE

Nous, militants de base, leaders autochtones et communautaires, défenseurs des droits des personnes handicapées, syndicalistes et représentants d'organisations confessionnelles, féminines, jeunesse et de la société civile de toute l'Afrique, nous réunissons à un moment décisif de l'histoire. L'Afrique est au cœur de la transition énergétique mondiale. Le continent détient une part significative du cobalt, du lithium, du manganèse, du graphite, des métaux du groupe du platine, des éléments des terres rares, du cuivre et de la bauxite – des minéraux essentiels aux technologies modernes, aux solutions d'énergie propre et à la sécurité nationale, et essentiels à des secteurs tels que l'électronique, la défense, les énergies renouvelables et les infrastructures numériques.

L'Afrique, malgré ses efforts continus, continue principalement d'exporter des minerais bruts et fait face à d'importants défis en matière de valeur ajoutée. Ses exportations sont principalement composées de minéraux non transformés, qui ont historiquement freiné la croissance de l'emploi, freiné le développement industriel et accru leur vulnérabilité aux fluctuations mondiales des prix des matières premières. Des problèmes tels que la pauvreté, les inégalités et le chômage persistent, plus de 600 millions d'Africains n'ayant pas accès à l'électricité.

LA CRISE DE L'EXTRACTIVISME ÉCOLOGIQUE

À travers le continent, l'expansion des opérations minières entraîne des déplacements forcés, des réinstallations non planifiées et la destruction de la biodiversité et des systèmes d'eau. Les moyens de subsistance agricoles sont perturbés. Le patrimoine culturel est érodé. Les mesures de protection de l'environnement sont affaiblies par la sécurité. Les protections du travail sont compromises.

Les entreprises opérant dans les chaînes de valeur minières bénéficient souvent d'accords de confidentialité et d'incitations fiscales liées aux ressources minérales. La corruption, y compris le commerce illicite et les flux financiers illicites, reste répandue. Les gouvernements privilégient fréquemment les intérêts des investisseurs au détriment des droits des citoyens, négligeant les garanties sociales et environnementales. Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap supportent de manière disproportionnée les charges des activités d'extraction tout en étant marginalisés des processus décisionnels et de l'accès aux allocations.

Dans nos pays, nous sommes préoccupés par la réduction de l'espace civique et les obstacles auxquels sont confrontées les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains et environnementaux, en particulier dans le contexte de la gouvernance extractive et de la transition énergétique.

Ce modèle renforce les inégalités structurelles créées par des décennies d'extractivisme et approfondit le paradoxe des ressources de l'Afrique – permettant d'extraire d'immenses richesses minérales. Parallèlement, les communautés restent appauvries et les aspirations au développement national sont systématiquement minées.

NOS PRINCIPES ET EXIGENCES

Nous exigeons donc :

1. *Industrialisation équitable basée sur les ressources* : Les gouvernements africains doivent rompre de manière décisive avec le modèle extractif de l'enclave et s'engager dans une industrialisation transformatrice basée sur les ressources, ancrée dans la Vision minière africaine de l'Union africaine et la Stratégie des minéraux verts africains. Les minéraux africains ne doivent plus quitter le continent sous leur forme brute tandis que les emplois, la technologie et les profits s'accumulent ailleurs. Au contraire, la richesse minérale doit stimuler une valorisation à grande échelle, une valeur ajoutée, un transfert de technologie, un travail décent et une véritable transformation structurelle – de l'extraction au traitement, en passant par la fabrication avancée, l'innovation et les écosystèmes industriels verts. Cela nécessite des



pôles régionaux de transformation coordonnés, une capacité accrue de fusion et de raffinage, la fabrication de stockage par batterie, des technologies d'énergie renouvelable et la production électronique qui positionnent l'Afrique non seulement comme fournisseur de matières premières, mais comme une puissance industrielle compétitive dans la transition énergétique mondiale.



2. *Autodétermination et droit de dire non* : Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, l'extraction des minéraux doit être sans équivoque fondée sur le droit international des droits de l'homme et le principe du consentement libre, annoncé et éclairé (PPIC). Les communautés ne sont pas des parties prenantes passives dans les projets qui leur sont imposés — elles sont des titulaires de droits dotés d'une souveraineté inhérente sur leurs terres, ressources et avenir. Le droit de dire non n'est ni symbolique ni négociable ; C'est une expression inaliénable de l'autodétermination. Toute activité minière entreprise sans consentement réel, sans transparence totale et participation significative constitue une violation des droits humains et ne doit pas se poursuivre. Les gouvernements et les entreprises doivent être tenus responsables de respecter cette norme sans exception.
3. *Protection des peuples et communautés autochtones* : Le déplacement forcé doit cesser immédiatement. Les terres ancestrales, le patrimoine culturel et les moyens de subsistance doivent être protégés sans compromis, et les accords de partage des bénéfices doivent être transparents, exécutoires et véritablement équitables.
4. *Accès universel à une énergie propre, abordable et accessible* : L'électrification doit être rapidement étendue, en plaçant les communautés en première ligne et les populations mal desservies en priorité. La cuisine propre et les solutions énergétiques renouvelables doivent éliminer les dommages sanitaires évitables et démanteler les charges énergétiques genrées — car l'accès universel à une énergie sûre et abordable est un droit humain fondamental.
5. *Justice du travail et protection sociale* : Les travailleurs doivent bénéficier de conditions de travail sûres et dignes, de droits de négociation collective complets, d'une protection solide contre les risques de catastrophe et d'une sécurité sociale complète. L'exploitation du travail, les lieux de travail dangereux et l'érosion des droits des travailleurs n'ont pas leur place dans le développement ou la transition énergétique de l'Afrique.
6. *Inclusion et égalité* : L'inclusion et l'égalité doivent être priorisées, afin de garantir que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap soient au cœur de la gouvernance des minéraux et de l'énergie, de l'emploi et du partage des bénéfices. L'exclusion constitue une injustice, et la participation substantielle, l'égalité des chances et l'accès équitable aux prestations sont des principes indispensables pour une transition juste.
7. *Justice fiscale, responsabilité et transparence* : La richesse minérale de l'Afrique doit se traduire par des recettes publiques qui stimulent le développement — et non par des transferts de profits, des exonérations fiscales ou des régimes fiscaux affaiblis qui épuisent les ressources nationales.
8. *Gestion responsable de l'environnement et justice climatique* : L'action climatique doit protéger la biodiversité et les systèmes d'eau, préserver la sécurité alimentaire et veiller à ce que le financement climatique renforce la capacité de transformation locale et apporte des bénéfices directs aux communautés concernées.
9. *Alignement, coordination et géopolitique des politiques continentales* : Alignés sur l'intégration continentale, la coopération régionale et l'évolution de la géopolitique des minéraux critiques, nous appelons à des codes miniers harmonisés et des régimes fiscaux, des systèmes coordonnés de redevances collectives, des normes environnementales et sociales communes, des plateformes de négociation conjointes pour les minéraux stratégiques et une planification des infrastructures transfrontalières. Nous appelons en outre à un renforcement de la coordination diplomatique afin d'éviter des approches nationales fragmentées concernant la valeur ajoutée des minéraux critiques, qui affaiblissent le pouvoir de négociation collective des pays producteurs dans un paysage mondial de plus en plus concurrentiel.
10. *Équité intergénérationnelle et richesse souveraine* : Nous appelons fermement à un pacte intergénérationnel clair. La richesse minérale de l'Afrique ne doit pas être épuisée pour un gain à court terme, mais protégée et investie sous forme de richesse souveraine pour assurer une prospérité durable aux générations futures.
11. *Réduction de l'espace civique* : Face à un espace civique en rapidité de diminution, nous affirmons fermement que les droits d'organisation, de rassemblement et d'association sont des fondements non négociables de gouvernance démocratique, de responsabilité et de développement inclusif. Des transitions énergétiques justes, inclusives et fondées sur les droits de l'homme — conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme — ne peuvent exister sans ces libertés. Nous exigeons que les gouvernements respectent pleinement ces droits et que les entreprises respectent pleinement conformément aux lois nationales, aux lois internationales et régionales des droits de l'homme, aux normes et aux mécanismes de l'homme.

L'AFRIQUE D'ABORD : UN APPEL À L'UNITÉ ET À LA SOLIDARITÉ



Dans une solidarité sans compromis, nous nous engageons à construire et mobiliser un mouvement puissant, porté par le peuple, pour la justice sociale – un mouvement qui réhabilite de manière décisive les minéraux de l'Afrique pour le bien public et veille à ce qu'ils servent, avant tout, les intérêts collectifs, la dignité, la souveraineté et l'avenir de notre continent.

Ensemble, nous sommes unis : Pamoja !



Pour plus d'informations, contactez :

Alan Herbert
aherbertalan@gmail.com
+254799339372

Georges Mbuyi
georgesm@sarwatch.org
+27716583131